

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Secrétaire particulier de S. Exc. le Ministre d'Etat.
Arrêté ministériel nommant un Commis-Dessinateur.
Arrêté ministériel nommant une Sténo-Dactylographe.

MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. A. S. le Prince Héritaire à S. M. l'Impératrice Eugénie.
Réception de LL. AA. le Maharadjah de Kapurthala et la Maharaneé Prem Khaur par S. A. S. le Prince Héritaire au Musée Océanographique.

ECHOS ET NOUVELLES :

Meeting des Hydro-Aéroplanes et Banquet à l'occasion de ce meeting.
Sociétés : Cross Country organisé par l'Herculis.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Criminel.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monte Carlo.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

La Saison d'Opéra : Rigoletto.
Concerts.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 10 mars 1912, M. Paul-Charles-Prospér Adam est nommé Secrétaire particulier de S. Exc. le Ministre d'Etat de la Principauté.

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat en date du 9 mars 1912, M. Albert Cioco est nommé Commis-Dessinateur, attaché au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat en date du 9 mars 1912, M^{lle} Fernande Tobon est nommée Sténo-Dactylographe, attachée au Département des Travaux Publics et Affaires diverses.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Héritaire a rendu visite, vendredi dernier, à S. M. l'Impératrice Eugénie en Sa villa Cynos, au Cap-Martin.

LL. AA. le Maharadjah de Kapurthala et la Maharaneé Prem Kaur, accompagnés des Princes Amayit Singh et Mahyit Singh ont visité, dimanche dernier, le Musée Océanographique. Leurs Altesses ont été reçues à Leur arrivée par S. A. S. le Prince Héritaire de Monaco, auprès de qui se tenait M. Oxner, assistant au Musée, lequel a donné des explications techniques ainsi que des renseignements qui ont vivement intéressé les Augustes Visiteurs.

ÉCHOS & NOUVELLES**DE LA PRINCIPAUTÉ**

Favorisé par un temps magnifique, le concours des hydro-aéroplanes s'est poursuivi et terminé, la semaine dernière, avec un plein succès. Nombreux ont été les vols impressionnants par l'aisance des évolutions, la facilité des départs et de l'arrivée, la grâce et la sûreté des descentes en vol plané.

Ces épreuves n'avaient pas seulement attiré une foule de curieux et de gens de sport. Elles avaient aussi sollicité l'attention des pouvoirs publics qui avaient envoyé des délégations officielles pour suivre les passionnantes expériences.

On comptait :

La *Mission Française* : Colonel Estienne, directeur de la Station aéronautique de Vincennes; Lieutenant de vaisseau Delevoye; Enseigne Delaye; M. Herk, ingénieur du Génie maritime.

La *Mission Russe* : Lieutenant de marine Jean Stackowski.

La *Mission Allemande* : Lieutenant Walter Langfel; M. Coulmann, ingénieur.

La *Mission Anglaise* : M. Holt Thomas; Capitaine Godefroy Parne; Lieutenant Longmore.

La *Mission Suisse* : M. Barbey, de l'Aéro-Club Suisse; M. Pierre Dufour, de l'A. C. Suisse.

La *Mission Japonaise* : Lieutenant de vaisseau Yogo Kaneko.

La *Mission Suédoise* : Capitaine G. Unger, attaché naval de la Légation de Suède.

La *Mission Italienne* : Capitaine de frégate De Filippi, directeur de l'Aéronautique militaire.

La dernière journée du meeting a eu lieu dimanche.

S. A. S. le Prince Héritaire avait bien voulu se rendre sur les quais du Port et, après une longue visite aux hangars, a suivi avec un très grand intérêt les différentes épreuves.

Le classement final a été établi comme suit :

Premier : Fischer, sur biplan Henri Farman, 112 points;

Deuxième : Renaux, sur biplan Maurice Farman, 98 points;

Troisième : Paulhan, sur triad Paulhan-Curtiss, 86 points;

Quatrième : Robinson, sur triad Curtiss, 71 points;

Cinquième : Caudron, sur biplan Caudron-Fabre, 65 points;

Sixième : Benoit, sur biplan Sanchez Besa.

Vendredi soir, à l'occasion du Meeting, l'International Sporting Club, qui en avait pris l'initiative et assuré l'organisation, a offert un banquet en l'honneur des missions étrangères, des pilotes et des constructeurs des appareils ayant pris part à cette réunion.

S. Exc. le Ministre d'Etat présidait, ayant à ses côtés M. Camille Blanc, président du Comité d'organisation.

Au champagne, M. le Ministre d'Etat, en paroles éloquentes qui ont été vivement applaudies,

remercia l'International Sporting Club et son président, M. Camille Blanc, d'avoir attaché une fois de plus le nom de Monaco à l'une des conquêtes de la science; il félicita les pilotes et les constructeurs des nouveaux appareils qui ont émerveillé le monde; enfin il adressa des souhaits de bienvenue aux Membres des missions étrangères venus à Monaco. Il termina en portant la santé de LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire.

M. Camille Blanc précisa le point de vue qui l'avait amené à cette création nouvelle, entièrement originale, d'un concours d'aéroplanes marins. « Monaco, dit-il, s'enorgueillit d'une situation unique au monde, ouvrage à la fois de la nature et des hommes, pour servir de cadre à ces grandes épreuves de sport, de science, conquêtes définitives de la pensée humaine. La nature a créé là un amphithéâtre gigantesque de tous les points duquel on voit et l'on suit les expériences. Que sont les cirques grandioses des Romains à côté de ce cirque de montagnes? Ce qu'étaient les jeux de jadis à côté de ces jeux nouveaux où la noblesse de la pensée humaine dompte les forces rebelles de la nature. Le Comité d'organisation s'est efforcé de créer à Monaco pour ces belles épreuves une organisation sérieuse qui suit pas à pas chaque expérience et met à son service tous les concours qui sont nécessaires pour que ces tentatives, en gardant toute leur audace, perdent tout leur danger. » Il salue l'hydro-aéroplane, qui, né à Monaco, deviendra un engin nouveau de relations à travers les mers, promènera au-dessus de leur surface le regard des hommes, éclairera les routes des navires et, dans la guerre même, introduira l'élément de clarté qui mettra un adversaire en état de se défendre parce qu'il saura où est son rival et de quelles embûches il a semé sa route.

M. Camille Blanc ajoute qu'il s'estime heureux si ce concours peut précipiter la solution d'un problème auquel l'humanité toute entière s'intéresse aujourd'hui.

Ce discours est chaleureusement acclamé par tous les convives.

Tour à tour, M. le lieutenant-colonel Estienne, directeur de la Station aéronautique de Vincennes, M. Fabre, au nom des constructeurs, puis M. Schneider et M. Deutsch de la Meurthe, parlant au nom de l'Aéro-Club, applaudissent à l'heureuse initiative du Sporting Club qui a rendu déjà tant de services au développement et à la propagation des applications du moteur à explosion.

Enfin M. Prade dans un très éloquent discours fait l'historique des efforts successifs tentés par M. Camille Blanc et l'International Sporting Club dans tous les sports et rappelle les différentes étapes de l'aviation.

La Société Herculis avait organisé, dimanche dernier, sous le patronage du Comité des Fêtes, son deuxième Cross Country international.

Ces épreuves ont été suivies avec intérêt par un

nombreux public. Elle se sont terminées par la victoire du coureur A. Maccari de l'Herculis qui comptait les quatre premiers du classement individuel et qui a obtenu le 1^{er} prix du classement par club, suivi par l'Union Sportive de Vintimille, le Sport Club Italia et le Stade Niçois.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 25 mars 1912, la Cour d'Appel a rendu les arrêts ci-après :

Appel par : 1^o S. M.-J.-B., né à la Penne (Bouches-du-Rhône), le 6 mars 1887, chauffeur à Monaco ; 2^o D. J.-J.-M. et G. A., hôteliers associés à la Condamine, d'un jugement correctionnel du 8 mars 1912, qui a condamné S. à 16 francs d'amende (avec sursis), pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles, et a déclaré les sieurs D. et G., ses patrons, civilement responsables. Déclaré les appelants irrecevables dans leur appel, les en a déboutés et condamnés aux dépens.

Appel par R. D., né à Città di Castello (Italie), le 13 avril 1864, ouvrier mineur, demeurant à Nice, du jugement correctionnel en date du 8 mars 1912, qui l'a condamné à six mois de prison, pour vol et grivèlerie, et à 5 francs d'amende, pour ivresse manifeste. Confirmé le jugement attaqué et condamné l'appelant aux dépens.

TRIBUNAL CRIMINEL

Dans son audience du 27 mars 1912, le Tribunal Criminel a condamné le nommé G. J.-A., né à Plainpalais (Suisse), le 19 février 1885, ancien magasinier au Sporting Garage, à Monte Carlo, à cinq ans de réclusion (par contumace), pour abus de confiance qualifiés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 26 et 28 mars 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

D. G.-C.-J.-C., né à Pise (Italie), le 15 février 1864, courtier en bijoux à Milan, six mois de prison, pour vol simple ;

I. N., né à Termoli (Italie), le 18 juillet 1889, employé d'hôtel, sans domicile ni résidence connus, huit mois de prison (par défaut), pour vol simple ;

M. J.-A.-J., né à La Teste (Gironde), le 24 septembre 1867, marchand ambulancier, sans domicile fixe, un mois de prison, pour escroquerie ;

B. B.-J., né à Giaveno (Italie), le 7 juillet 1867, raccommodeur de parapluies à Beausoleil, six jours de prison, pour ivrognerie ;

C. F., né à Monaco, le 31 janvier 1881, manoeuvre, demeurant à la Condamine, vingt jours de prison et 11 francs d'amende, pour ivrognerie et tapage injurieux ;

D. F., né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 18 septembre 1859, charcutier, sans domicile fixe, un mois de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

Q. J., né à Montanera (Italie), le 3 juillet 1872, laitier à la Condamine, six jours de prison, pour mise en vente de lait falsifié. Ordonné l'insertion du jugement dans deux journaux ;

P. A., épouse L., née à Briga-Marittima (Italie), le 21 septembre 1850, laitière à la Condamine, 200 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié. Le mari déclaré civilement responsable (par défaut) ;

B. E., né à Piozzo (Italie), le 29 novembre 1896, garçon boucher à Beausoleil, 25 francs d'amende, pour introduction de viande en fraude. Confisqué la viande saisie, et déclaré le patron civilement responsable ;

G. F.-A.-A., né à Hyères (Var), le 28 août 1865, demeurant à Beausoleil, 50 francs d'amende, pour introduction de viande en fraude. Confisqué la viande saisie ;

De O. G., né à Rio de Janeiro (Brésil), le 24 juin

1881, chauffeur-mécanicien, demeurant à Beausoleil, 50 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

N. D., né à Taggia (Italie), le 5 septembre 1895, manoeuvre, sans domicile fixe, vingt jours de prison (avec sursis), pour vol simple ;

B. A., né à Pistoia (Italie), en octobre 1849, journalier, sans domicile fixe, trois jours de prison, pour mendicité.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Lundi 18 et Mardi 19 mars, 80 tireurs ont pris part au GRAND PRIX DU LITTORAL (handicap). M. H. M. Lainé à 20 mètres, tuant 14 sur 15, premier, gagne 9.588 francs et la Médaille d'Or ; M. Owers à 20 mètres, tuant 16 sur 19, deuxième, gagne 3.930 francs ; M. Gemander à 31 mètres, tuant 15 sur 19, troisième, gagne 2.544 francs ; Baron de Rosée à 28 mètres, tuant 13 sur 16, quatrième, gagne 1.658 francs.

Mercredi 20, le PRIX DES LILAS (série) a réuni 58 tireurs. MM. H. Grasselli à 29 mètres, H. Thonier à 26 m. 1/4, De Ochoa et Julian à 24 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places. — Autre poule gagnée par MM. Hans Marsch, Baron Falkenhausen.

Jeudi 21, le PRIX DE SAINT-ROMAN à 27 mètres a réuni 45 tireurs. MM. H. Grasselli, Beauduin et Perego, tuant 5 sur 5, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. H. Grasselli, Von Ostau, Frederick, Crotto, Langhendonck, Gemander.

Vendredi 22, le 1^{er} PRIX PAR RENDEMENT DE PIGEONS (série) a réuni 27 tireurs. M. Pellerin à 24 mètres, tuant 7 sur 7, premier ; MM. De Ochoa à 24 mètres, tuant 9 sur 10, Comte Trauttmansdorff à 29 mètres, tuant 9 sur 10, et Roberts à 26 m. 1/4, tuant 6 sur 7, partagent les deuxième et troisième places. — Autres poules gagnées par MM. Comte H. Haugwitz, De Ochoa, Julian, de Pongraz.

Samedi 23, quarante tireurs ont pris part au PRIX DES BANANIERES (handicap). MM. Denfert à 27 m. 1/2 et Langhendonck à 20 mètres, tuant 15 sur 15, partagent les deux premières places ; le Baron Schneider à 23 mètres, tuant 14 sur 15, troisième. — Autre poule gagnée par MM. Ker, Savile, De Ochoa.

Lundi 25, trente-quatre tireurs ont pris part au PRIX DES MUGUETS (handicap). M. L. Poizat à 24 mètres et le Baron Falkenhausen à 28 mètres, tuant 9 sur 9, partagent les deux premières places ; M. Ker à 27 m. 1/2, tuant 9 sur 10, troisième. — Autres poules gagnées par MM. Langhendonck, Lawton, De Ochoa, Crozier, Nemo.

Mardi 26, le 2^e PRIX PAR RENDEMENT DE PIGEONS (série) a réuni 30 tireurs. MM. Comte de Ortenburg à 24 mètres, tuant 13 sur 13, Paccard à 24 mètres, tuant 7 sur 7 et Limbourg à 26 m. 1/4, tuant 6 sur 6, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Langhendonck, Comte Filipi, de Ochoa, Lawton.

Mercredi 27, trente-huit tireurs ont pris part au PRIX DES ROSES (série). MM. de Ochoa à 24 mètres, Ker à 26 m. 1/4 et A. Thonier à 29 mètres, tuant 8 sur 8, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Comte Filipi, Baron Falkenhausen, Lawton, Comte H. Haugwitz, Julian.

Jeudi 28, le 3^e PRIX PAR RENDEMENT DE PIGEONS (série) a réuni 23 tireurs. MM. Julian à 24 mètres, tuant 9 sur 9, Comte H. Haugwitz à 24 mètres, tuant 8 sur 8 et Roberts à 26 m. 1/4, tuant 8 sur 8, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Crotto, Comte G. de Montesquiou, A. Thonier, Baron Schneider.

Vendredi 29, vingt-cinq tireurs ont pris part au PRIX DES PALMIERS (handicap). MM. Julian à 22 mètres, Nemo à 30 m. 1/4 et Prince de Lynar à 20 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Julian, Comte H. Haugwitz, Ker.

Samedi 30, le PRIX DU MONT-AGEL (handicap) a réuni 22 tireurs. MM. Prince de Lynar à 21 mètres, Frederick à 28 m. 1/2, Lawton à 28 m. 1/2 et Ker à 29 mètres, tuant 6 sur 6, partagent les trois premières places. — Autres poules gagnées par MM. Comte H. Haugwitz, Nemo, Roberts, Julian, Ker.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 mars 1912 :

Yacht à vapeur Lady-of-Clennell, angl., propr. M. Wilkinson, cap. Blois, venant de Port-Maurice.

Yacht à vapeur Lady-Evelyn, anglais, propr. P. Singer, cap. Smart, venant de Nice.

Yacht à vapeur Surf, anglais, propr. F. Lambert, cap. Patterson, venant de Menton.

Yacht à vapeur Eros, français, prop. Baron de Rothschild, cap. Evrard, venant de Cannes.

Yacht à voile Cariad, français, propr. et cap. de Vilmorin, venant de Toulon.

Yacht à voile Etoile-Filante, français, prop. Dr Luling, cap. Le Piver, venant de Marseille.

Vapeur Carmania, anglais, cap. Dow, venant d'Alger, 450 passagers.

Vapeur Corona, anglais, cap. Barr, venant de Naples, passagers.

Vapeur Cedric, anglais, cap. Smith, venant d'Alger, passagers.

Vapeur Meteor, allemand, cap. Kier, venant de Palma, passagers.

Vapeur Prinzessin-Heinrich, allemand, cap. Wagner, venant de Gênes, — passagers.

Vapeur Stork, anglais, cap. Dyer, venant de Londres, marchandises.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Marseille, marchandises.

Chaland Canoubier, français, cap. Balbi, venant de Marseille, — charbon.

Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gervais, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Jean-Baptiste, français, cap. Mars, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 13 au 20 mars 1912 :

Yacht à vapeur Lady-of-Clennell, allant à Cannes.

Yacht à vapeur Lady-Evelyn, allant à Nice.

Yacht à vapeur Surf, allant à Portofino.

Yacht à voile Cariad, allant à Nice.

Yacht à voile Etoile-Filante, allant à Nice.

Vapeur Carmania, allant à Naples, — passagers.

Vapeur Corona, allant à Gibraltar, — passagers.

Vapeur Cedric, allant à Naples, — passagers.

Vapeur Meteor, allant à Gênes, — passagers.

Vapeur Prinzessin-Heinrich, allant à Nice, — passagers.

Vapeur Stork, allant à Gênes, — marchandises.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — marchandises.

Chaland Canoubier, allant à Marseille, — sur lest.

Trois tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

Arrivées du 20 au 27 mars 1912 :

Yacht à vapeur Alberta, anglais, propr. Lord Michelham, cap. Curtiss, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Sheelah, anglais, propr. P. Singer, cap. Herbert, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Lady-Evelyn, angl., propr. J. Ross, cap. Smart, venant de Nice.

Yacht à vap. Jason, angl., propr. F. Bibby, cap. Parker, venant de Gênes.

Vapeur Carmania, anglais, cap. Dow, venant de Naples, passagers.

Vapeur Meteor, allemand, cap. Kier, venant de Gênes, passagers.

Vapeur Prinzessin-Heinrich, allemand, cap. Wagner, venant de Gênes, — passagers.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises.

Yacht à vapeur Eros, français, propr. Baron de Rothschild, cap. Evrard, venant de Nice.

Départs du 20 au 27 mars 1912 :

Yacht à vapeur Sheelah, allant à Naples.

Yacht à vapeur Lady-Evelyn, allant à Cannes.

Yacht à vapeur Jason, allant à Marseille.

Vapeur Carmania, allant à Gibraltar.

Vapeur Meteor, allant à Palma.

Vapeur Prinzessin-Heinrich, allant à Nice.

Vapeur Amphion, allant à Marseille.

Yacht à vapeur Eros, allant à Naples.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

A propos de Rigoletto.

Parmi les ouvrages italiens illustres, *Rigoletto* est un de ceux qu'on ne se lasse pas d'entendre, bien qu'il donne prise aux critiques par plus d'un côté. Nos oreilles, habituées maintenant aux opulentes et féériques splendeurs de l'orchestration moderne, sont quelque peu désorientées par les indigences de la formule qui oppresse et opprime les œuvres com-

posées par Verdi, alors que ce maître n'avait pas encore trouvé ce que l'on a appelé — si improprement d'ailleurs — son chemin de Bayreuth. Oui, l'orchestre du *Trouvère*, de *Rigoletto*, de *la Traviata* est mesquin, bruyant, fruste, naïf si vous voulez, oui, les harmonies ne sont pas de choix et accusent une pauvreté déplorable, oui, l'instrumentation est dénuée de couleur et dépourvue de trouvailles, oui, tout cela est indéniable. Mais, dans ces trois œuvres, où le sublime et le trivial se coudoient brutalement, il y a tant d'idées et la mélodie est d'une telle qualité qu'il faut s'incliner devant l'évidente supériorité d'inspiration du musicien qui les engendra. Aux heures de son magnifique crépuscule, Verdi a écrit des opéras d'un style plus châtié, d'une plus noble sérénité de pensée, d'une tenue plus sévère, d'un art plus relevé, seulement, dans aucun de ses derniers opéras, la sève ne bouillonne avec autant de générosité, le tempérament ne s'affirme avec une aussi violente impétuosité, le génie n'explose plus superbement que dans *le Trouvère*, *Rigoletto* et *la Traviata* — ces trois chefs-d'œuvre de la grande manière verdienne.

Écoutez *le Trouvère*. Quelle richesse d'invention, quelle fécondité mélodique ! Et avec quelle compréhension dramatique, quelle entente du théâtre, quelle ampleur tragique les situations sont traitées ! Comme tout est en place, d'une juste expression, d'une magistrale éloquence d'accent !

La musique se pâme d'amour, se courrouce, se convulse, pleure, agonise de douleur... le sanglot est génial. Et Verdi parvient à produire le maximum d'impression avec les procédés les plus simples, les plus barbares même. Examinez la scène du *Miserere*, voyez avec quoi elle est faite, jugez de son effet et concluez.

Il existe de bons esprits, qui font volontiers fi de l'idée pour n'attacher d'attention qu'à la forme, oubliant que la technique, si souveraine qu'elle soit, n'est qu'un moyen et ne sera jamais le but définitif de l'art ; il y a des connaisseurs qui, en musique, n'aiment que les forts en thème pouvant rivaliser de métier avec n'importe quel fabricant de musique, les théologiens capables de soutenir mieux que quiconque une controverse sur les points de doctrine wagnerienne. Pour ces délicats d'une trempe spéciale, qui préfèrent la sauce au poisson, la mélodie est une quantité négligeable et « l'écriture » est tout. Dans Wagner, ils n'apprécient que le « système », et le *leit-motiv* les pétrifie d'admiration. Ne leur parlez pas des partitions où se trouvent des pensées fortes et neuves ; ils n'en ont cure. Par contre, s'ils se trouvent en présence d'un de ces trop nombreux ouvrages d'ennui distingué, sans ombre d'inspiration, mais regorgeant de curiosités harmoniques ou instrumentales et de tours ingénieux dans leur bizarrerie raffinée, alors ils exultent et prennent en pitié les malheureux assez déshérités d'intelligence pour ne pas partager leur enthousiasme délirant. Comme ce sont des gens de bonne foi, ils se croient infaillibles et se figurent rendre d'irrévocables arrêts. A la vérité, ce qu'ils prônent avec le plus de complaisance et d'enfièvrement ne dure pas. Les efforts qu'ils font pour rallier la majorité du public à leur sentiment restent stériles. Et il arrive presque toujours que les ouvrages célébrés par eux avec tant de fanfare, après avoir végété quelques rares soirées, rentrent dans leur petit néant, tandis que les œuvres, méprisées et méprisées par ces arbitres du goût, s'imposent au peuple, qui va d'instinct aux belles choses, et emplissent les échos du monde du bruit de leur gloire. C'est ainsi que *Guillaume Tell*, *le Barbier de Séville*, *la Norma*, *Lucie*, *le Trouvère*, *Rigoletto*, et *la Traviata* (nous ne parlons ici que des compositions italiennes) ont conquis les divers publics des divers pays connus et, en dépit des années écoulées, les flux et des reflux de la vogue, des remous d'opinion, des mouvements qui agitent et troublent la musique, n'ont rien perdu de leur force attractive ; elles continuent à charmer et à ravir des braves mortels qui s'abandonnent en toute sincérité et tout étonnement à leurs sensations.

Eclos dans le plein épanouissement des énergies créatrices de Verdi, *Rigoletto* regorge de beautés, que le merveilleux Quatuor rehausse et domine de toute la superbe du génie. Nous ne rappellerons pas qu'autrefois Victor Hugo était fort opposé à la volonté manifestée par Verdi de mettre *le Roi s'amuse* en musique et d'enguirlander de mélodie le lyrisme de ses vers. Le grand poète estimait que l'éclat des périodes de sa rhétorique et les magnificences de son verbe sonore n'avaient rien à gagner à être agrémentés de notes... Mais ce sont là des histoires du passé. Le certain c'est que Verdi composa sa partition de *Rigoletto*, comme, auparavant, il avait écrit celle d'*Ernani*. Et *le Roi s'amuse* n'a pas perdu à se muer en *Rigoletto*. Verdi, loin de se laisser écraser par les gigantesques difficultés du sujet à traiter, a su constamment rester à la hauteur de la tâche qu'il s'était assignée, il a même réussi à s'élever, à larges coups d'ailes, par delà les limites interdites au seul talent. Il a trouvé, pour exprimer les souffrances du bouffon paternel, des accents d'une déchirante humanité. L'œuvre de Verdi, connue, archiconnue, n'appelle plus le commentaire. Ses mélodies si franches, l'abondance de ses idées, sa belle et fière allure dramatique, ses grâces angoissées et sa tendresse mouillée de larmes impressionnent et passionnent et bouleversent profondément. Verdi est un musicien qui ne laisse jamais un auditoire indifférent. Il accapare violemment l'esprit et le cœur des foules. Nul n'échappe à l'attraction de son génie essentiellement dramatique.

L'interprétation de *Rigoletto*, cette saison, fut excellente.

A côté de M. Stracciari — *Rigoletto* absolument remarquable, de sincérité, de sobriété et d'autorité — on a beaucoup remarqué et applaudi MM. Smirnoff, Clazure, et M^{lles} de Hidalgo, Mattei, Mary Girard, etc. Orchestre et chœurs parfaits. Mise en scène à louer sans réserves et décors ravissants.

Pour notre part, nous l'avouons sans honte, c'est toujours avec un plaisir extrême que nous entendons un de ces chefs-d'œuvre de la vieille école italienne, si exquisement parfumés de mélodie, où tout est clarté, sourire et joie. Ils sont sans prétention, ces vénérables chefs-d'œuvre ; ils n'ambitionnent pas de représenter la vie, encore moins de serrer la vérité de trop près. Mais leur musique est pleine de cœur, de sensibilité, d'élans, de rayonnement, d'humanité, de tendresse et d'amour. Et puis de temps en temps un éclair illumine une de leurs scènes : C'est le génie qui fait des siennes. Que voulez-vous ? Les Rossini et les Verdi ignoraient ce que sait M. X., musicastre en renom aujourd'hui, et qui sera oublié demain, mais ils avaient ce que n'ont pas et n'auront jamais les petits grands hommes de l'école du civet sans lièvre.

Pour cette raison et pour d'autres encore nous aimons Rossini et Verdi et en général tous les musiciens qui, ayant des idées, enfantent des œuvres où l'on rencontre autre chose que des preuves de savoir — et de savoir faire.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERTS

Après une excellente exécution de l'ouverture de *Waverley* de Berlioz, l'orchestre a interprété de façon magistrale la *Symphonie fantastique* du même compositeur dont le romantisme véhément semble mieux lui convenir que la pureté de lignes et l'élégance délicate des musiciens du siècle précédent. On sait sur quelle rêverie funèbre est construite la *fantastique*. L'orchestration en dépeint puissamment l'horreur. Les motifs, celui de l'Aimée en particulier, reparaissent sous les différents développements, tantôt dans leur caractère primitif, tantôt déformés par le ricanement de l'ironie. On peut reprocher quelque banalité à la valse ; mais, à part cette marque du temps, les idées mélodiques abondent et l'instrumentation est, comme toujours chez Berlioz, d'une richesse et d'une puissance d'expression incomparables. Le fameux *Dies iræ* produit un

effet saisissant et l'orage est d'un réalisme qui n'a jamais été dépassé.

La seconde partie du concert était consacrée aux œuvres de M. Alexandre Georges et dirigée par l'éminent compositeur lui-même. On a entendu et chaleureusement applaudi les deux préludes écrits en 1905 pour la comédie lyrique *Miarka*. Puis M^{me} Faye-Lassalle fit entendre les célèbres chansons : *la Parole*, *la Pluie*, *Nuages*, *l'Eau qui court*, *Hymne au Soleil*. L'auteur a mis dans ces courtes mélodies tantôt une fougue sauvage, une ardeur barbare, tantôt une grâce fluide, une poésie primitive qui ont depuis longtemps conquis le public et qui l'ont encore enchanté jeudi dernier. Par son excellente diction, sa science du chant et le charme de sa voix, M^{me} Faye-Lassalle a remporté un succès personnel très vif et des plus mérités.

COUR D'APPEL DE MONACO

EXTRAIT

Suivant arrêt rendu par le Tribunal criminel de la Principauté de Monaco, le 27 mars 1912,

Le nommé GRILLET (JULES-ADOLPHE), né le 19 février 1885, à Plainpalais, Canton de Genève (Suisse), fils de Jean-Napoléon et de Louise-Mathilde Hue, ancien magasinier, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile connu,

A été condamné, pour crime d'abus de confiance qualifié, par application de l'art. 406 du Code pénal, — *par contumace* —

à la peine de **cinq ans de réclusion** et aux frais.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur Général en exécution de l'art. 525 du Code de procédure pénale :

Monaco, le 2 Avril 1912.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Vu au Parquet Général :
P. le Procureur général,
PAUL DE VILLENEUVE.

TRIBUNAL CIVIL DE MONACO

Extrait

Le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, par jugement en date du 28 Mars 1912, a déclaré en état de faillite, dont l'ouverture demeure provisoirement fixée audit jour, le sieur FRANÇOIS GERMANO, commerçant, demeurant à Monaco, et a nommé pour en liquider les opérations M. de Castro, juge commissaire et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Pour extrait certifié conforme.
Monaco, le 29 Mars 1912,

Pour le Greffier en Chef:
A. Cioco, g. c.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion)

Par acte sous seing privé, en date du 29 janvier 1912, enregistré ;

M. JEAN ROCCA, coiffeur, demeurant à Monte Carlo, a vendu à M. JEAN SCHLOSSMACHER, demeurant à Monaco,

Le fonds de commerce de Coiffeur, qu'il faisait valoir à Monte Carlo, boulevard du Nord, n° 33.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de l'Agence, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 2 Avril 1912

PASSERON et MARCHETTI.

AGENCE ROUSTAN,
2, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 1912, enregistré à Monaco le 20 mars 1912, folio 20 v°, case 1 ; Madame MARIE PRULIÈRE, demeurant à Monte Carlo, boulevard des Moulins, villa Annette, a vendu à Mademoiselle CÉLINE MESTRE, demeurant à Clermont-Ferrand :

Le fonds de commerce de dentelles et lingerie exploité à Monte Carlo, boulevard des Moulins, villa Annette.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Prulière, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet à Monte Carlo, entre les mains de Monsieur BOYER, directeur de l'Agence Roustan, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 2 avril 1912.

DEUXIÈME AVIS

Depuis le 1^{er} mars 1912, l'École « Berlitz School » de Monte Carlo, sise 14, boulevard des Moulins, est placée sous la direction de M. BENNO MUHLHOFF qui a succédé à M. FERNAND URGOS dans son emploi de directeur de la dite École.

Les fournisseurs de l'École Berlitz sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la cession de l'École, entre les mains de M. Muhlhoff, directeur de l'École Berlitz, par lettre recommandée, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 2 avril 1912.

**Société Nouvelle de la Brasserie
et des Etablissements Frigorifiques de Monaco**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 1.100.000 francs.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le **mardi 30 avril 1912**, à 3 heures de l'après-midi, au siège social, avenue de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1911 ;
- 2° Rapport des Commissaires des comptes ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1911 et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Tirage au sort de vingt-cinq obligations à amortir le 1^{er} septembre 1912 ;
- 6° Nomination éventuelle d'un nouvel Administrateur (art. 20 des statuts) ;
- 7° Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 31 des statuts ;
- 8° Nomination de trois Commissaires des comptes pour l'exercice 1912.

Avis important

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront, conformément aux statuts, déposer leurs titres ou un certificat de dépôt dans une banque, huit jours avant cette Assemblée, c'est-à-dire au plus tard le **lundi 22 avril**, à 6 heures du soir.

Les Actionnaires pourront de même, à partir du

mardi 23 avril, prendre connaissance au siège social de la liste de présence des Actionnaires et de l'inventaire. Il sera remis, à partir de cette même date, à tout Actionnaire qui en fera la demande, copie du bilan arrêté au 31 décembre et du rapport des Commissaires des comptes.

Enfin, conformément à l'article 42, les pouvoirs en vue de l'Assemblée générale devront être déposés au siège social au plus tard le samedi 27 avril, à 6 heures du soir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de Fer de Paris-Lyon-Méditerranée

**FÊTES DE PAQUES
SUR LA CÔTE D'AZUR**

Billets d'aller et retour de famille, toutes classes, de toutes gares aux stations du littoral situées entre Cassis et Menton.

33 jours. — Faculté de prolongation, importante réduction: 50 o/o pour la troisième personne et 75 o/o pour la quatrième personne et chacune des suivantes.

Billets d'aller et retour individuels, toutes classes, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte Carlo, Menton.

20 jours. — Faculté de prolongation.

**EXCURSION EN AUTOMOBILE
DANS LES ALPINES
(Saint-Rémy, Les Baux, Montmajour)**

La Compagnie des Chemins de fer P. L. M. a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du Moyen-Age.

Cette excursion qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant :

Avignon (départ de la gare à 8 h. du matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 soir).

Durée du trajet : 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

UN artiste musicien, monégasque, ancien membre de l'Orchestre du Casino de Monte Carlo (37 ans de service), **DEMANDE** une **MODESTE PLACE**, comme gardien ou concierge de villa. S'adresser à M^{me} A. M. M., 16, rue de Lorraine, Monaco-Ville.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaître des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIÉUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

**SOCIÉTÉ ANONYME
DES**

**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 1912
à 2 heures et demie

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Samedi 13 Avril 1912**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1911-1912 ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6° Approbation de la nomination d'un Administrateur (art. 14, § 3 des Statuts) ;
- 7° Subdivision des titres en cinquièmes (art. 6 des Statuts) ;
- 8° Ratification de conventions avec le Gouvernement, relatives à des travaux d'utilité publique, cessions et échanges de terrains ;
- 9° Questions diverses.

Si le nombre des titres représentés n'atteignait pas le quart du Capital social (art. 40 des Statuts), l'Assemblée Générale ordinaire serait reportée au 30 Avril, après nouvelle convocation (art. 41 des Statuts).

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.